

# LA CORSE : UNE ILE-PROJET AU CŒUR DE LA MEDITERRANEE

Par Marina Casula

**Marina Casula** est maîtresse de conférences en sociologie à l'Université Toulouse 1- Capitole. Elle est chercheuse associée au LEREPS (Laboratoire d'études et de recherches sur l'économie, les politiques et les systèmes sociaux). Ses recherches portent sur la sociologie des systèmes territoriaux, et plus particulièrement insulaires, dans une perspective complexe. Elle s'intéresse plus particulièrement aux interactions entre territoire et identité collective (îléité). Son premier terrain d'observation est la Corse, mais son intérêt va vers toutes les îles, de la Méditerranée et d'ailleurs.

Elle a publié, entre autres, « L'identité corse : Une relation récursive entre identités et territoires vécus » dans *Nouvelles perspectives en Sciences sociales*, Revue internationale de systémique complexe et d'études relationnelles, Automne 2006, volume 2, n°1, Editions Prise de Parole, Sudbury (Ontario), Canada, p.9-67 ; « Identité et territoire en Corse : les ressources des acteurs politiques insulaires. L'exemple du processus de Matignon », dans Dugalès Nathalie, Fournis Yann, Kernalegenn Tudi (dir.), *Bretagne plurielle. Culture, Territoire et Politique*, Presses Universitaires de Rennes, 2007, p. 197-223 ; « L'île, le savant, le poète, l'acteur » dans Roggero Pascal (dir.), *La complexité territoriale : entre processus et projets*, L'Harmattan, 2006, Collection Ingénium, Géographie Politique, p. 157-187.

## Résumé :

L'identité de la Corse s'est construite à partir des échanges (politiques, sociaux, culturels, économiques) qu'elle a entretenus au cours de l'histoire avec ses voisines méditerranéennes pour faire de la méditerranéité, une partie intégrante et inaltérable de l'identité corse. Récemment encore, quand il s'est agi pour elle de se définir un projet politique, c'est vers ses voisines que son regard s'est tourné. En effet, au cours de ce qui fut appelé le « Processus de Matignon » (1999-2002), initié par Lionel Jospin alors premier Ministre, les élus à l'Assemblée territoriale de Corse ont eu à travailler ensemble pour élaborer des propositions qui devaient servir à construire un projet politique pour la Corse qui prenne en compte ses spécificités à la fois identitaires et territoriales (son îléité), avec l'idée d'en finir avec la violence politique. Parmi ces propositions, l'autonomie s'est affirmée comme un projet possible. Conçue comme une forme d'organisation politique qui permettrait aux élus de fonder une action politique plus territorialisée, c'est-à-dire en lien avec les spécificités corses, l'autonomie est également construite par les acteurs qui s'en revendiquent, à partir d'un imaginaire commun, par des représentations collectives communes qui prennent leurs sources dans les exemples d'autonomie insulaire que connaît la Méditerranée.

Afin de comprendre ce phénomène, nous évoquons dans un premier temps les ancrages méditerranéens de l'identité corse, avant de voir comment le projet politique d'autonomie est envisagé par les acteurs politiques qui le portent comme un moyen de mobiliser ces référents identitaires comme ressources pour l'action politique en Corse. Pour ce faire, nous nous appuyons sur une démarche qualitative, construite à partir d'observations et d'entretiens avec les élus de l'Assemblée Territoriale de Corse, et pluridisciplinaire.

## Abstract: « Corsica : a project-island in the Mediterranean Sea » :

A part of the collective identity of Corsica has been built through the historical relations that were developed between this particular territory and the others Mediterranean islands. In 1999, the former Prime Minister Lionel Jospin decided to work together with Corsican local politicians in order to make institutional modifications, so called « Processus de Matignon ». Some propositions were made and built through a paradoxical perception of what being an islander is. But they also were created to plan Corsica's political future, either as an autonomous part of France, or as a more decentralized part. Some Mediterranean islands have experienced for years autonomous status and those experiences influenced the propositions that were made by elected people. Their aim was to link a political and institutional organisation with a territory-

based identity. Our research is based on a qualitative and pluridisciplinary study: many Corsican local politicians were interviewed and we spent a long time in the island in order to collect many informations about how Corsican people regard their collective identity and the place that Mediterranean items take in these representations.

**Mots-clés :** Corse, Méditerranée, identité, territoire, île, projet politique, autonomie.

**Keywords :** Corsica, Mediterranean Sea, identity, territory, island, political plan, autonomy.

## LA CORSE : UNE ILE-PROJET AU CŒUR DE LA MEDITERRANEE

« Il nous faut tenter de réveiller et de sacraliser la Méditerranée [...], nous devons en retrouver la substance maternelle, nous devons l'adorer en fils. Sans maternité, il n'y a pas de fraternité. C'est notre lien affectif, mystique, religieux à notre Mer mère qui, à travers tant de douleurs et de misères, de dénis et d'injustices, peut nous donner quand même la joie d'être méditerranéen », (Morin, 2000).

La question identitaire a une grande importance pour les Corses : « *D'induve site ?* »<sup>1</sup> « *Di quale site ?* »<sup>2</sup>. Comme pour d'autres sociétés méditerranéennes, il importe d'identifier l'Autre, d'en connaître les territoires et famille d'origine, chacun essayant ainsi de se positionner, soit en terme de parenté plus ou moins lointaine, soit en terme de voisinage.

Nous intéressant aux dimensions théoriques et empiriques du fait identitaire corse, nous avons construit une représentation de l'identité collective, reposant sur trois dimensions essentielles, qui interagissent entre elles : elle est un soi-disant, elle se définit par rapport à un environnement donné et elle est évolutive.

Toute identité collective est un soi-disant. Elle comporte une *auto-définition* : l'identité est donc un vécu, une expérience. L'individu se ressent comme membre d'une communauté. L'identité est aussi, bien entendu, un rapport aux autres, l'individu ne peut appartenir à une communauté si les autres membres ne le reconnaissent pas comme un des leurs. « L'identité donne un sens à l'existence », (Lamizet, 2002, p.5). En ce sens, l'identité repose également sur une *éco-définition*, c'est-à-dire quelque chose qui se définit en fonction d'un environnement au sens large : humain, géographique, économique, historique...

Dans sa dimension collective, elle est la construction d'un sentiment d'appartenance à une communauté, parfois attachée à un lieu, c'est-à-dire un environnement physique, matérialisé, particulier : un territoire. Et cette relation au lieu peut être vécue différemment selon les spécificités du territoire concerné.

La dimension territoriale est l'un des aspects que nous privilégions dans notre approche. Car l'identité collective corse fait largement référence à son ancrage territorial pour se définir, et plus particulièrement à sa particularité insulaire. Pour notre part, nous nous situons dans une approche du territoire telle que développée par Yves Barel et qui ne nous semble restrictive d'aucun sens ni d'aucune expérience. Pour lui, le territoire est :

« Un milieu de vie, de pensée et d'action dans lequel et grâce auquel un individu ou un groupe se reconnaît, dote ce qui l'entoure de sens et se dote lui-même de sens, met en route un processus identificatoire et identitaire », (Barel, 1990).

---

<sup>1</sup> « D'ou êtes-vous ? » en corse, c'est-à-dire de quel village, de quelle vallée ?

<sup>2</sup> « De qui êtes-vous ? », c'est-à-dire de quelle famille, de quel clan ?

Ainsi, certains élus considèrent qu'il est difficile de faire comprendre aux continentaux, et notamment à l'Etat, la spécificité de leur situation par rapport à d'autres régions ou départements de taille et population comparables<sup>3</sup>. Mais faire le constat de cette incompréhension ne suffit pas si on ne la prend que comme une simple donnée. En effet, il est plus pertinent de la voir comme un regard particulier que les « continentaux » portent sur l'île et ses habitants :

« On la regarde vivre comme si, d'ailleurs, elle s'était arrêtée dans le temps et l'espace. L'étonnement, le désarroi ou encore l'agacement des continentaux devant l'immobilisme des îles, devant l'inertie des insulaires et leur difficulté à affronter la "modernité", traduit bien l'incompréhension d'un rapport au monde si particulier que d'aucuns cherchent à dissimuler sous un discours stéréotypé », (Bosseur-Salini, 1997, p.448).

Ce regard a une signification plus profonde quant à la façon de considérer l'île. Les îles sont des mondes en soi, avec leurs faunes, leurs flores, leurs communautés humaines quand elles sont habitées, leurs organisations sociales, leurs langues, leurs propres règles de fonctionnement qui sont parfois différentes des règles d'organisation des Etats dont elles dépendent le cas échéant. Chaque île est donc un microcosme, ce qui justifie une approche globale de la réalité de chacune, (Meistersheim, 2001).

Enfin l'identité est également un processus de *re-définition permanente*, c'est-à-dire qu'elle n'est pas figée, statique. Son dynamisme fait qu'elle est amenée à évoluer, à se modifier en intégrant les changements sociétaux, globaux ou particuliers :

« [L']identité est toujours en transformation puisque les contextes de référence de cette identité : contexte biologique, psychologique, temporel, matériel, économique, relationnel, normatif, culturel, politique... qui fournissent les significations, sont chacun en évolution. Elle est, à un moment donné, la résultante d'un ensemble d'autoprocessus (génétiques, biologiques, affectifs, cognitifs...) et de processus (relationnels et communicationnels, historiques, culturels...) formant entre eux un système de causalités circulaires. Elle est donc toujours un construit [...] », (Mucchielli, 1999, p.10).

C'est-à-dire qu'en se confrontant à l'Autre, au regard qu'il porte sur nous, nous sommes amenés à nous positionner par rapport à ce regard et donc à nous re-définir continuellement. On peut alors lire l'identité comme à la fois ce processus et le résultat de ce processus de construction de soi.

Pour revenir à notre objet d'étude (Casula, 2006), l'identité de la Corse s'est construite à partir des échanges (politiques, sociaux, culturels, économiques) qu'elle a entretenus au cours de l'histoire avec ses voisines méditerranéennes pour faire de la méditerranéité, une partie intégrante et inaltérable de l'identité corse.

Récemment encore, quand il s'est agi pour elle de se définir un projet politique, c'est vers ses voisines que son regard s'est tourné. En effet, au cours de ce qui fut appelé le « Processus de Matignon » (1999-2002), initié par Lionel Jospin alors premier ministre, les élus à l'Assemblée territoriale de Corse ont eu à travailler ensemble pour élaborer des propositions qui devaient servir à construire un projet politique pour la Corse qui prenne en compte ses spécificités à la fois identitaires et territoriales (son îléité), avec l'idée d'en finir avec la violence politique.

Nous ne rappellerons pas les remous provoqués par la découverte de la mise en scène de « l'affaire des paillotes » qui a provoqué le départ de Bernard Bonnet, successeur de Claude

---

<sup>3</sup> D'ailleurs dans le document *Territoire* n°105, en 2004, l'INSEE montre qu'il n'est pas toujours fondé de vouloir comparer la Corse avec d'autres régions françaises alors que la comparaison semble plus pertinente si elle se fait avec certains départements. Le postulat de départ de cette comparaison est de considérer la Haute-corse et la Corse-du-Sud comme un seul département au vu de leurs proximités et similitudes. [Cette simplification statistique peut être vue comme un argument supplémentaire pour ceux qui demandent la suppression de la bi-départementalisation et le retour à une collectivité unique]. Voir l'article sur le site [http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/rfc/docs/ecoc1055.htm](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/rfc/docs/ecoc1055.htm)

Erignac. Un climat de méfiance envers les représentants de l'Etat et les insulaires s'est installé dès lors sur l'île. L'idée que décidément l'Etat Français n'arriverait jamais à comprendre les problèmes des Corses a commencé à s'ancre chez une certaine frange de la population. Les mouvements clandestins nationalistes ont alors repris les attentats. Ceux du 25 novembre 1999 contre l'URSSAF et la DDE à Ajaccio auraient pu être les premiers attentats mortels perpétrés sur l'île.

Le 13 décembre 1999, à Paris, Lionel Jospin réunit un certain nombre d'élus corses (députés, conseillers territoriaux, conseillers généraux) ; il les invite à exercer leurs responsabilités d'élus et à faire des propositions pour l'île. Un certain nombre de réunions de travail vont alors être programmées qui vont voir l'élaboration d'un projet de modification du statut de la Corse, construit par les élus de l'Assemblée de Corse, concrétisé par la loi du 21 janvier 2002 portant modification du statut particulier de la Corse.

Parmi les propositions faites, l'autonomie s'est affirmée comme un projet possible, défendue non seulement par les élus nationalistes (certains d'entre eux la voyant comme une première étape vers l'indépendance, d'autres comme une organisation satisfaisante au regard des ressources et contraintes de la Corse) mais également par des élus venant de partis politiques plus classiques (prenant ainsi leur distance avec les positions de leurs appareils politiques nationaux respectifs).

Conçue comme une forme d'organisation politique qui permettrait aux élus de fonder une action politique plus territorialisée, c'est-à-dire en lien avec les spécificités corses, l'autonomie est également alimentée par les acteurs qui s'en revendiquent, construite à partir d'un imaginaire commun, par des représentations collectives communes qui prennent leurs sources dans les exemples d'autonomie insulaire que connaît la Méditerranée : Sardaigne, Sicile, Baléares (avec certaines limites) et dans les liens tissés dans le cadre de programme tels que IMEDOC ou « Eurimed-Iles de la Méditerranée ».

Afin de comprendre ce phénomène, nous aborderons dans un premier temps les ancrages méditerranéens de l'identité corse, avant de voir comment ils peuvent nourrir les projets politiques portés par les élus en Corse.

Pour ce faire, nous appuierons notre argumentation sur une démarche qualitative, construite à partir d'observations et d'entretiens avec les élus de l'Assemblée territoriale de Corse, et pluridisciplinaire, puisque pour appréhender un objet aussi global que l'identité collective corse, sans le caricaturer, il nous semble intéressant de faire appel, outre notre propre discipline qui est la science politique, à l'histoire, à la géographie ou encore à l'anthropologie.

## **LA PLACE DE LA MÉDITERRANÉE DANS L'IDENTITÉ COLLECTIVE CORSE**

Si la Corse est bien une île de la Méditerranée, elle y occupe une place à part. Plus que les Baléares, Malte et la Sicile, et même que sa plus proche parente, la Sardaigne, elle est selon la formule attribuée à Friedrich Ratzel, « une montagne dans la mer » (Ravis-Giordani, 2001, p.28)<sup>4</sup>. Cependant, il faut présenter ce que peut recouvrir cette formule en soi assez réductrice, bien que très employée. Il nous faut dès lors sortir des frontières de notre discipline pour faire appel à la géologie et à la géographie, dans une perspective aux accents braudéliens.

Dans les premiers âges de la Terre, la Corse appartenait avec la Sardaigne à un continent aujourd'hui disparu : la Tyrrhénide. C'est pourquoi, encore aujourd'hui, ces deux îles forment un ensemble géologique à part des autres îles de la Méditerranée. La Tyrrhénide a subi une érosion due à la confrontation avec l'ensemble géologique alpin, jusqu'à disparaître. La géographie de la Corse porte l'héritage de cette histoire géologique. Elle explique qu'il existe en fait deux Corses : la Corse alpine et la Corse hercynienne. Elles sont séparées par le corridor de Corte, une diagonale qui va d'Île-Rousse à Solenzara en passant par Ponte Leccia et Corte. La Corse alpine se situe au Nord-Est de l'île. Elle se caractérise par un relief peu élevé (le Monte San Petrone culmine à 1767 mètres) et la présence de roches volcaniques et sédimentaires. Les rivières ont déposé des alluvions qui ont formé les lagunes et la plaine qui va de Bastia à Solenzara. La Corse hercynienne se trouve au Sud-Ouest du corridor de Corte. Elle se distingue

<sup>4</sup> Georges Ravis-Giordani précise dans la note se reportant à cette référence : « Dans son essai, "La Corse, étude anthropologique", publiée dans les *Annales de Géographie* en 1899, Ratzel parle "d'un pays de montagnes dans la mer", ce qui n'est pas la même chose ».

par des roches granitiques et possède un relief très accidenté et plus élevé (le Monte Cinto, point culminant de la Corse, est à 2710 mètres d'altitude). La chaîne montagneuse qui les sépare sert à la fois de frontière naturelle et administrative entre la Haute-Corse et la Corse-du-Sud. Mais cette partition a eu des conséquences sur l'histoire, d'une part, puisque la Corse a eu à connaître différents épisodes de domination de par sa situation stratégique en Méditerranée et d'autre part sur le développement des deux parties de l'île, isolées l'une de l'autre et divisées en vallées, constituant autant d'identités locales.

### **De la multi-dimensionnalité de l'identité corse**

Notre intention ici n'est pas de réécrire une énième *Histoire de la Corse*, mais de voir, à travers l'évocation des certains faits historiques marquants et le rappel de certaines réalités géographiques, quels sont les fondements de l'identité collective corse, quels sont les multiples éléments qui peuvent être utilisés comme référents par ceux qui se définissent comme Corses. Nous nous référerons notamment au fait qu'elle a appartenu à différents Etats et que tous ont exercé une influence et laissé des traces dans l'identité collective corse. Cependant, nous n'oublierons pas que c'est aussi une identité qui s'est construite en opposition à ces forces occupantes, opposition favorisée par sa géographie montagneuse, qui a permis à ses populations de s'installer dans ses vallées pour fuir un littoral trop exposé aux razzias des envahisseurs :

« Le fait que l'île ait quasiment toujours été dépendante d'une puissance extérieure, hormis le court épisode paoliste d'une Corse indépendante et maîtresse de ses institutions (1755-1769), a généré des attitudes séculaires de résistance et d'auto-régulation, qui ont pris différentes formes selon les époques et les conjonctures », (Dressler, 2004, p.6).

C'est cette tradition de résistance qui a, à notre avis, forgé d'une certaine façon cette réputation de terre violente qui perdure, depuis l'époque romaine jusqu'à nos jours. Mais nous reviendrons plus tard sur cette question de la violence, perçue par d'aucuns comme l'un des traits de l'identité corse.

Nous avons vu plus haut que l'île ne pouvait se concevoir sans une nécessaire relation à l'Autre qui permet au système insulaire de se définir et de se construire. L'analyse systémique nous permet de comprendre qu'un système, quel qu'il soit, est rarement fermé, son ouverture est la condition *sine qua non* de son adaptation. Appliqué au système identitaire corse, cela signifie qu'il ne peut se définir *ex nihilo*, mais qu'il s'est élaboré au cours de l'histoire en intégrant différents apports qui lui ont permis de se définir comme un système identitaire, culturel à part entière.

Il est difficile d'établir une hiérarchie des références constitutives de l'identité collective corse. Il nous semble cependant que l'identité corse, dans une première approche, se vit dans sa méditerranéité, définie comme « l'ensemble des caractéristiques communes, plus ou moins rémanentes que le *mare nostrum* a imposé aux civilisations qui la bordent » (Andréani, 2000, p.20-21) et parmi lesquels on peut citer le sens de l'honneur et le respect de la parole donnée, la famille comme élément central et fédérateur, et qui trouve son prolongement dans le clan qui, par la pratique du don et du contre-don, impose certaines règles de vie à l'intérieur de la communauté.

Cette méditerranéité historique de la Corse trouve ses origines dans l'arrivée des Phocéens et la fondation d'Alalié (qui deviendra Alalia avec les Romains puis Aléria) au milieu du VI<sup>e</sup> siècle avant J.C. Cet héritage grec se retrouve aujourd'hui dans nombre de similitudes partagées entre la Corse et la Grèce. Outre la similitude géographique d'île-montagne, il existe également des similitudes historiques (toutes deux ont été maintes fois convoitées, conquises, mais elles se sont toujours rebellées), sociologique (elles ont toutes deux fait l'expérience précoce de la démocratie) et psychologique (elles possèdent toutes deux un esprit certain d'indépendance et partagent diverses caractéristiques comme l'importance de la famille, l'expérience de la diaspora, le sens de la tragédie, etc.). Mais par-dessus tout, c'est leur attachement commun à la terre qui explique ces similitudes (Maccioni, 1992).

Pour autant, ce regard historique sur les sources méditerranéennes de l'identité corse ne doit pas nous faire oublier ce qui fait aujourd'hui sa modernité, en ce sens où elle ne vit plus de façon exclusive selon les règles de vie anciennes que nous venons d'évoquer, même si on peut les retrouver dans des formes plus ou moins atténuées selon les situations :

« La Corse n'est pas [...] plus proche du Sud de la Méditerranée que du Nord. Elle est certes une zone de transition entre "Nord" et "Sud", où les caractères sociologiques d'une population méditerranéenne permettent un rapprochement incontestable avec les autres rivages méditerranéens. Mais il ne faut pas trop s'engager dans une voie qui trahirait la réalité d'une société corse contemporaine, totalement intégrée à l'Europe de l'Ouest, celles des consommateurs », (Martinetti, 1991, p.41).

C'est aussi ce qu'affirmait Jean-Guy Talamoni, leader du parti indépendantiste Corsica Nazione et conseiller territorial à l'Assemblée de Corse, au cours d'un entretien que nous avons eu avec lui :

« L'identité corse évolue. Elle s'ouvre sur l'extérieur plus facilement, la vie moderne, les nouveaux moyens de communication. Les Corses aujourd'hui, les jeunes Corses vivent comme les autres jeunes Occidentaux, puisque nous sommes quand même dans un système qui est, même si nous sommes Méditerranéens, force est de constater que c'est l'Occident qui s'est imposé, bien plus que, je dirais, notre appartenance au Sud, c'est, je dirais notre appartenance à l'Occident qui s'est manifestée avec le plus de force dans notre manière de vivre, pour des raisons historiques et géopolitiques ».

Cet aspect anthropo-historique bien sûr ne peut occulter ce qu'est la réalité géographique et géologique de la Corse : elle occupe une position centrale dans la Méditerranée occidentale, ce qui la lie à la péninsule italienne, et notamment à l'archipel toscan, puisque les fonds marins sont peu profonds entre le Cap Corse et le plateau toscan alors qu'ils font 2 500 mètres de profondeur quand on se tourne vers le continent français. Géographiquement, historiquement, culturellement, l'identité corse balance entre l'Italie et la France, intégrant les apports de chacune.

### **L'identité « historique » corse : le dialogue entre l'Italie et la France<sup>5</sup>**

L'identité corse englobe une part d'italianité qu'on peut qualifier d'*historique* (Martinetti, 1991, p.42) car les épisodes pisans et génois ne sont pas sans avoir laissé de traces dans la société et la culture corses<sup>6</sup>, notamment en matière linguistique, mais aussi pour ce qui est de certaines valeurs : culte de la mère, honneur et respect de la parole donnée. Certains aspects religieux ne sont pas absents non plus, si on se réfère aux rituels processionnaires, comme la *granitola*<sup>7</sup>, à la dévotion particulière à certains saints et à l'importance que revêtent encore certaines fêtes particulières comme Pâques ou l'Assomption. Cette italianité n'est pas uniforme : la Corse est

---

<sup>5</sup> Un autre aspect méconnu, celui-là, est l'orientalité qui est aussi celle de la Corse. Certes elle s'explique historiquement et géographiquement. Historiquement, les Maures ont fréquenté et souvent tenté de conquérir l'île. Leur présence a laissé des traces dans la société insulaire, comme en témoigne le drapeau corse où figure sur fond blanc une tête de Maure. Il symbolise la victoire des Corses sur les Maures. Il est à rapprocher du drapeau sarde qui lui affiche quatre têtes de Maures. L'orientalité a aussi ses influences dans le domaine architectural comme par exemple l'ancienne manufacture des Tabacs d'Ajaccio. Elle s'explique aussi par l'intégration des populations immigrées qui sont arrivées sur l'île, notamment avec la vague des rapatriés d'Afrique du Nord. Leur intégration a assez bien réussi, grâce à une proximité culturelle certaine, si on considère par exemple le fait que certains ont adopté la langue corse comme deuxième langue vernaculaire. Mais aujourd'hui, le développement des actes racistes devient problématique.

<sup>6</sup> Nous ne développerons pas ici les aspects strictement historiques des relations entre les royaumes proto-italiens et la Corse, car plus que les événements en eux-mêmes, ce sont leurs conséquences qui nous importent ici. De plus, de nombreux ouvrages ont été écrits sur ces épisodes (voir la bibliographie générale de cet article).

<sup>7</sup> Danse processionnaire au tracé spiralé.

culturellement et historiquement proche de la Toscane mais aussi et surtout de la Sardaigne que l'on présente souvent comme sa sœur ou sa cousine. Toutes deux ont des référents communs tant sur le plan identitaire que culturel ou même historique :

« La proximité entre la Corse et la Toscane, et la Corse et la Sardaigne est à la fois objective (réelle) et subjective (vécue). Ses liens culturels, héritage d'une histoire commune, sont aujourd'hui encore trop forts pour être dissimulés derrière les paravents d'une Corse autocentrée depuis l'aube des temps, ou d'une Corse francisée comme un Nouveau Monde », (Martinetti, 1991, p.44).

D'autres auteurs sont revenus sur cette proximité entre Corse et Sardaigne :

« Au plan psychologique, les sentiments de solitude, de minoration, de dépendance, de pessimisme [...] se retrouvent chez les deux peuples et constituent un imaginaire commun. On peut citer la fameuse réflexion du Sarde Antonio Gramsci, sur le même thème, "le pessimisme de l'intelligence et l'optimisme de la volonté", celle de Janine Renucci sur le "particularisme d'une terre (Corse) qui n'a jamais, ni pu, ni su maîtriser sa solitude" [...] », (Ferrandi, 1999, p.19).

On ne peut nier qu'elle fait partie de l'univers des représentations collectives qui influencent les acteurs politiques (mais aussi les autres) en Corse, notamment pour ce qui est du devenir de la Corse dans l'Union européenne, au sein de laquelle les coopérations interrégionales sont la règle. Ainsi pour José Rossi, conseiller territorial et ancien président de l'assemblée de Corse :

« La Sardaigne est, naturellement, l'île sœur de la Corse. Dans le passé, les migrations de la Sardaigne vers la Corse ont été importantes [...] Les échanges de proximité entre le sud de la Corse et le nord de la Sardaigne se sont également développés [...] Ce sont les échanges touristiques qui ont relancé les relations entre la Sardaigne et la Corse ainsi que la coopération interrégionale voulue et soutenue par l'Union européenne. [...] Au-delà de l'exploitation rationnelle des fonds européens dans le cadre du programme Interreg, je pense qu'il est tout à fait opportun d'aller plus vite et plus loin afin de créer de véritable climat affectif entre les Sardes et les Corses que tout rapproche », (2003, p.91-92).

Mais il ne faut pas voir là le projet ni même la volonté d'un rapprochement politique avec l'Italie, comme ont pu le souhaiter certains irrédentistes comme les Muvristes, pendant la Seconde Guerre Mondiale. Il s'agit véritablement de ne pas nier ce qui a participé en partie à la construction de l'identité collective corse. D'autant que ce rapport à l'Italie n'a pas toujours été bien vécu, comme le prouvent nombres d'insultes impliquant les *Lucchesi*, en allusion aux travailleurs d'origine italienne. La proximité avec l'Italie n'est donc pas seulement l'héritage des dominations passées mais elle a été entretenue au cours des siècles par l'immigration d'Italiens, qu'ils viennent du continent ou qu'ils soient Sardes. Ce phénomène est d'ailleurs lié au fait que l'exil massif des Corses à certains moments de leur histoire a entraîné un manque de main-d'œuvre et donc le recours à l'immigration pour y remédier.

Même si aujourd'hui persistent ces référents italiens dans l'identité collective, ils ont cédé une large place à d'autres. Ainsi la « part française de l'identité corse » (Andréani, 2000, p.22) tient bien sûr au rattachement de l'île à la France au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce qui a eu des conséquences en matière économique, institutionnelle, sociale, culturelle, de styles de vie, etc., implications qui ne doivent pas être négligées si on ne veut pas amputer l'identité et la culture insulaires. Le roman de Paul-Michel Villa, *La maison des Viale*, illustre bien le passage d'une Corse fortement ancrée dans la culture italienne à une Corse qui s'ouvre à l'univers français, à travers le parcours de la famille Viale. Celui-ci nous montre comment les élites se sont finalement tournées vers la France à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, alors qu'administrativement, la Corse appartenait déjà à la France depuis 1768. L'auteur, évoquant la révolution qui verra la naissance de l'Italie, nous montre que la plupart des Corses ne se sentent plus concernés par le devenir des royaumes de la Péninsule :

« Si proche de l'Italie, pourtant, la Corse restait à l'écart des tumultes. Quelques volontaires étaient partis rejoindre les Piémontais ou la Légion toscane. On avait ouvert des souscriptions. Les clubs républicains et une secte, les Pinnuti, s'agitaient. Mais, aux dimensions de l'île et de son histoire passée, ce fut négligeable. La Corse n'était plus concernée ; son italianité n'était plus qu'un fait culturel, une survivance. C'est dans ce silence, en ces jours-là, que naît vraiment la Corse française », (Villa, 1994, p.251).

Francis Pomponi dans le *Mémorial des Corses* (1982) consacre tout un chapitre à cette période où la Corse hésite entre la Corse et l'Italie. Il évoque la fidélité de certains personnages à la Révolution française, comme Francesco Ottaviano Renucci, érudit et futur créateur de la Bibliothèque de Bastia, ou encore l'engouement des certains insulaires pour le *Risorgimento* italien, souhaitant le rattachement de la Corse à l'Italie et proposant même un échange de la Savoie (alors italienne) contre l'île. Mais finalement les élites corses se tournèrent vers la France, achevant ainsi la francisation de la Corse.

Cette mosaïque référentielle fait que l'identité corse ne se vit pas, et ne s'est jamais vécue, comme une fermeture sur soi. Elle se re-définit en s'appuyant sur son environnement. La Méditerranée retrouve sa place dans la construction identitaire de la Corse en constituant une source d'inspiration, une ressource pour les projets politiques conçus par les élus et acteurs socio-économiques insulaires.

## **LA PLACE DE LA MÉDITERRANÉE DANS LES PROJETS POLITIQUES EN CORSE**

Le regard que les élites politiques, culturelles, socio-économiques portent aujourd'hui sur l'espace méditerranéen tient au fait qu'elles y trouvent un certain nombre d'éléments d'inspiration sur le plan de ce qui pourrait advenir pour la Corse (à travers les exemples d'autonomie politique des îles de la Méditerranée). C'est ce qui s'est passé à l'occasion du Processus de Matignon (1999-2002) comme nous allons le voir. Mais la Méditerranée permet également de repenser les liens de la Corse à l'Union européenne, en permettant de redessiner la carte des coopérations interrégionales, et par là même de renforcer la part méditerranéenne de l'identité collective corse.

### **Elle est une source d'inspiration pour un projet d'autonomie politique**

A de nombreuses reprises, l'ancien président de l'Assemblée de Corse, José Rossi, s'est exprimé en faveur d'un renforcement des pouvoirs de la Corse afin d'en faire une région qui dispose d'une organisation politique que l'on puisse comparer avec ses voisines méditerranéennes, notamment, comme par exemple lors de la séance du 28 juillet 2000, de l'Assemblée de Corse :

« Le Gouvernement a accepté cette voie réformatrice qui rapprochera la Corse de la plupart des grandes démocraties régionales de l'Union européenne. Et pour ne prendre que les proches, celle de l'Espagne, celle de l'Italie. Le modèle italien est celui qui, après réforme, se rapprochera sans doute le plus de la Corse ».

L'exemple en question est celui d'une autonomie au sein de l'ensemble national. Certes l'autonomie politique n'est qu'un des projets politiques possibles et envisagés par une partie des élus de l'Assemblée territoriale, pendant le processus de Matignon, l'autre projet étant celui d'une décentralisation plus poussée. Le projet de loi tel qu'il avait été rédigé au départ ne voyait l'autonomie que comme une seconde étape du statut de 2002 qui interviendrait plus tard.

La demande d'autonomie d'une partie de la classe politique corse est l'héritage d'une réflexion globale sur la situation de l'île dans ses rapports à l'ensemble national dont elle dépend, mais également sur les spécificités politiques, sociales, économiques, écologiques qu'induit l'insularité.

En effet, toute situation insulaire appelle à réfléchir la relation avec l'environnement, dans sa définition la plus globale, à la fois écologique et humaine. Ceux qui vivent sur les îles ressentent

cette nécessité de façon impérieuse, et s'éveillent peut-être plus vite que d'autres à cet impératif écologique :

« L'île est un territoire, un microcosme qui permet de façon non utopique et avec une volonté à la fois individuelle et collective de réfléchir aux problèmes essentiels du monde. L'équilibre de la nature en premier lieu. Avec les questions d'environnement et de production d'énergie. Est-il utile de rappeler par exemple comment toutes les côtes au vent des îles du Ponant reçoivent un jour ou l'autre de plein fouet les effets des marées noires ? L'équilibre sur le plan humain ensuite. Avec les choix d'urbanisme et de construction, avec l'effort de tolérance nécessaire à l'égard de l'autre, qu'il soit étranger ou insulaire », (Sylvestre, 2004, p.11).

Au cours de la seconde moitié du vingtième siècle, les habitants de la Corse ont dû se mobiliser plusieurs fois afin de prendre la défense de leur terre, menacée dans son équilibre écologique. Il ne s'agissait plus alors, comme par le passé, de défendre le territoire insulaire contre des invasions, mais contre des menaces pouvant porter atteinte à l'équilibre du système biologique insulaire. A cette occasion, sont apparus dans la sphère publique les acteurs futurs de la défense politique de l'identité corse. Pour la plupart, la lutte écologique fut le premier pas dans l'univers de l'action politique. Deux événements marquèrent la conscience collective corse : la crise qui eut lieu suite à la décision de Michel Debré, ministre du général De Gaulle, d'installer un centre d'expérimentations nucléaires dans le massif de l'Argentella au-dessus de Calvi en 1960. Le second épisode fut celui dit des « Boues Rouges », en 1975, suite au déversement par la société Montedison de ses déchets d'activité au large du Cap Corse, dans la mer Tyrrhénienne (Molinelli-Cancellieri, 1995).

Ces deux événements ont contribué à forger un mouvement social corse et ont fait émerger la question du modèle de développement à envisager pour la Corse. Les Corses devaient-ils subir un modèle imposé par l'Etat au risque de voir leur terre et leur identité menacées ? Une solution ne pouvait-elle naître qui corresponde aux attentes des insulaires et qui les inscrivent dans une modernité qui les amènerait à rattraper les retards de l'île en matière d'infrastructures, tout en protégeant l'intégrité de l'île ? Certains acteurs de ces mouvements sociaux vont élargir leur revendication au statut politique de la Corse, l'autonomie politique leur apparaît alors comme la solution qui leur permettra de prendre en main le devenir de l'île et de protéger leur être ensemble et leur qualité de vie.

Mais nous ne ferons pas ici l'historique des mouvements autonomistes ou nationalistes<sup>8</sup>. Nous noterons que les groupes autonomistes corses ou les élus qui ne s'opposent pas à cette solution politique s'appuient sur les exemples existant déjà dans l'Union européenne pour justifier leur revendication. Le choix de ce mode d'organisation politique s'est construit peu à peu, à partir du constat qu'une région insulaire ne peut pas être gérée de la même manière qu'une région continentale. Les exemples d'îles proches de la Corse ont alimenté la réflexion.

Les groupes autonomistes corses contemporains s'appuient sur les exemples existant déjà dans l'Union européenne pour justifier leur revendication, leur regard est également tourné vers la Nouvelle-Calédonie qui bénéficie d'une expérience de « souveraineté partagée ». Mais nous n'aborderons pas ici cet aspect car extérieur à la zone méditerranéenne qui nous intéresse.

Dans le cadre du traité d'Amsterdam de 1997, les pays de l'Union européenne reconnaissent aux îles le caractère de régions spécifiques qui doivent faire face aux problèmes posés par leur insularité :

« Les îles sont des régions avec des traits particuliers : elles sont souvent marquées par la « super-périphéralité » ; un grand retard de développement économique par rapport aux régions continentales ; et les handicaps dus à l'insularité qui causent de graves problèmes dans le domaine des transports ainsi qu'en matière d'importation et d'exportation. En outre, les îles sont très souvent dépendantes des Etats pour les subventions nécessaires à leur survie [...] Cependant les îles-régions possèdent aussi des

---

<sup>8</sup> Voir bibliographie générale.

atouts. Leur qualité de vie et leur cadre naturel est souvent supérieur à ceux des grandes villes (où résident 80 % des européens). Elles gardent plus longtemps une culture spécifique – qui peut être linguistique – ou simplement un mode de vie et un ensemble de coutumes », (Loughlin, 1999, p.15).

Pourtant, d'aucunes, comme les îles Åland ont pu servir de base de réflexion dans la volonté de certains de mettre en place un statut d'autonomie relative pour la Corse. Mais avant d'aller plus loin, il faut s'attacher à ce terme d'autonomie et à ce qu'il recouvre.

L'autonomie est un moyen pour un Etat de préserver son unité tout en déléguant des compétences déterminées à une partie de sa population à qui il reconnaît un caractère spécifique au sein de la communauté nationale.

Le type d'autonomie qui nous intéresse ici est l'autonomie politique territoriale. C'est :

« Un ensemble de mesures qui visent à garantir un certain degré d'auto-identification à un groupe qui diffère de la majorité de la population de l'Etat mais qui est majoritaire dans une région donnée. L'autonomie implique une répartition des compétences entre les autorités centrales et l'entité autonome. Les compétences de l'entité portent généralement sur les affaires culturelles, économiques et sociales [...] Par sa nature même, l'autonomie requiert une certaine coopération et une certaine coordination entre les autorités centrales et locales », (Lapidoth, 1999, p.27).

Onze entités insulaires connaissent d'ailleurs une situation d'autonomie interne : Åland, Féroé, Groenland, Man, Iles Anglo-Normandes, Madère, Açores, Canaries, Baléares, Sardaigne, Sicile (des moins au plus peuplées), soit plus de 8 millions d'Européens sur les 255 millions vivant en situation d'autonomie politique (Olivesi *et al.*, 2000).

Le tableau suivant (Eurisles, 2000) permet d'avoir une vision comparative des situations d'autonomie des îles en Europe. Il recense les diverses situations politico-administratives des îles au sein de l'Union. On distingue les îles dont le statut relève du droit commun, c'est-à-dire qu'aucune spécificité juridique n'est reconnue au territoire insulaire, celles qui bénéficient d'un statut dérogatoire et enfin celles qui disposent d'un statut d'autonomie. Dans ces deux derniers cas, cette différenciation est généralement inscrite dans la Constitution du pays concerné, sauf dans le cas de la Corse, ce qui constitue pour les autonomistes corses une source de tension supplémentaire. Bien entendu, nous porterons une attention plus particulière aux îles de la Méditerranée :

	Inscrite dans la Constitution Nationale	Capacité législative propre	Différenciation administrative	Droit commun
<b>Iles de l'Ultrapériphérie</b>				
Martinique	OUI		OUI	
Guadeloupe				
Réunion				
Canarias	OUI	OUI		
Açores	OUI	OUI	OUI	
Madeira				
<b>Iles de Méditerranée</b>				
Baleares	OUI	OUI	OUI	
Corse			OUI	
Sardegna	OUI	OUI	OUI	
Sicilia				

Vorio Aigaio				OUI
Notio Aigaio				
Kriti				
Ionia Nissia				
<b>Iles d'Europe du Nord</b>				
Åland	OUI	OUI	OUI	
Bornholm				OUI
Gotland				
Isle of Wight				
Orkney				
Shetland				
Western Isles				

Aujourd'hui, la réflexion sur l'autonomie de la Corse a mûri. Elle s'ancre dans une démarche qui s'est construite au fil des années, en prenant en compte des expériences proches comme celle de la Sardaigne que les élus corses citent souvent en exemple. En effet, comme nous l'avons vu plus haut, cette « île-sœur » nourrit l'imaginaire de nombreux hommes politiques.

Le processus initié par Lionel Jospin prévoyait que les élus de l'Assemblée de Corse proposent donc un projet politique commun. Rappelons que cet objectif ne fut pas atteint puisqu'en mars 2000, deux motions furent votées par les élus, malgré les discussions et pourparlers : une motion propose une décentralisation « poussée » (dite « motion des 26 », par allusion au nombre d'élus l'ayant soutenue), l'autre l'autonomie politique pour la Corse (dite « motion des 22 »).

Deux projets politiques distincts sont donc affirmés ou réaffirmés au cours du processus de Matignon. Si certaines des propositions formulées sont identiques, leur différence fondamentale repose sur la façon dont ils envisagent les liens qui doivent unir la Corse à son environnement français et sur la question de la place à tenir dans cet environnement non seulement national mais également global, européen. Le projet autonomiste pour la Corse, qui s'est construit depuis les années 1960, rencontre l'adhésion d'un certain nombre d'élus non nationalistes mais c'est le projet décentralisateur qui trouve le plus de suffrages. Toutefois, le gouvernement socialiste va tenter un syncrétisme dans son projet de loi, en proposant deux étapes dans la modification du statut de la Corse.

Au terme d'un processus assez long de concertation entre les élus insulaires et de négociation avec le gouvernement, une nouvelle loi modifiant le statut de la Corse est adoptée le 21 janvier 2002. Elle prévoit deux étapes. La première, législative, est une extension des domaines de compétences de la CTC. Elle repose sur le pouvoir accordé à l'Assemblée de Corse d'adaptation des règlements et d'expérimentation législative (article 1), en reconnaissance de la spécificité de certaines problématiques qui lui sont propres (notamment sur la question controversée de l'adaptation de la Loi Littoral : article 12 de cette loi). Ses compétences sont plus larges dans le domaine du développement économique et de la politique agricole et elle se voit attribuer de nouveaux champs de compétences dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle, la gestion des ressources en eau et des forêts, la gestion des ports maritimes et de commerce, la gestion des infrastructures de proximité, de transport, du sport et du tourisme. Cependant, sa capacité à s'auto-organiser reste limitée car l'Etat garde un droit de regard sur ce qui pourrait être proposé et fait par l'Assemblée. La seconde étape prévue par la loi fixe à 2004 l'horizon à partir duquel serait créée une collectivité unique : les deux

départements seraient supprimés et la première phase d'expérimentation législative pourrait aboutir à un véritable pouvoir législatif accordé à la CTC, après révision constitutionnelle<sup>9</sup>.

Le processus de Matignon a donc fait apparaître que le terme d'autonomie n'est plus aussi tabou concernant la Corse, que par le passé. Bien entendu, la question de l'autonomie de la Corse dans la République française a suscité (et suscite encore) nombre de réactions des plus hostiles aux plus sceptiques. En effet, un certain scepticisme a pu être nourri à l'égard de ce texte du fait que les élus convaincus de la nécessité de mener la Corse vers le chemin de l'autonomie politique n'avaient pas et n'ont pas tous derrière ce mot la même représentation de ce pourrait être le devenir de l'île. Car deux visions se dégagent : l'une repose sur un autonomisme nationaliste, défendue, entre autres, à l'Assemblée de Corse par les membres du groupe Corsica Nazione<sup>10</sup>. L'autre repose sur une vision fédéraliste du devenir du territoire. Les options qui sont alors envisagées mettent en œuvre des conceptions différenciées des relations que peut entretenir la Corse avec son environnement et de leur intensité.

Si, à la faveur du processus de Matignon, l'autonomisme nationaliste n'apparaît plus comme une « simple » revendication politique aux yeux des opinions publiques nationale et insulaire, mais comme un véritable projet politique pour la Corse, reposant sur un certain nombre de mesures concrètes, il est cependant concurrencé par un autre projet où l'on rencontre les élus non nationalistes qui ont voté la motion des 22. En effet, quelques élus de l'Assemblée de Corse défendent une autre conception de l'autonomie de la Corse, qui ne se place pas dans une perspective de type nationaliste mais de type fédéraliste, sur le modèle de ce qui peut exister ailleurs en Europe.

Cependant la référence aux exemples des statuts d'autonomies des îles méditerranéennes fut également mobilisée par les tenants d'une décentralisation poussée, comme Pierre Chaubon, élu territorial du groupe Corse Social Démocrate, maire de Nonza dans le Cap corse et principal contributeur de la motion « décentralisatrice »:

« S'il s'agit pour la Corse d'obtenir une autonomie de gestion, j'y suis favorable depuis longtemps et nous y sommes pratiquement parvenus [] S'il s'agit d'octroyer à la Corse une véritable souveraineté, avec des pouvoirs législatifs de plein exercice, je ne pense pas que nous pouvons aller jusque là. Il y a aussi à cela un problème de maturité. Si l'on entend, en revanche, acquérir, outre l'autonomie financière des pouvoirs renforcés, y compris de nature législative d'adaptation, à condition que soient mises en place des procédures d'encadrement de ces pouvoirs, c'est le mouvement de l'histoire et j'y suis

---

<sup>9</sup> La loi modifiant le statut de la Corse a été adoptée en janvier 2002 mais se profile au printemps de cette année-là une échéance électorale majeure, l'élection présidentielle qui verra la défaite du premier ministre candidat, et ce dès le premier tour de l'élection et la victoire au second tour de Jacques Chirac. Une nouvelle équipe gouvernementale est mise en place, menée par Jean-Pierre Raffarin, le ministère de l'Intérieur est confié à Nicolas Sarkozy. Le nouveau gouvernement décide de faire de la décentralisation la question centrale du quinquennat de Jacques Chirac. Dès juillet 2002, le nouveau premier ministre, en déplacement en Lorraine, évoque sa volonté de donner une place plus importante aux collectivités locales dans la Constitution française, en ré-organisant les transferts de compétences. Le 17 mars 2003, la Constitution est modifiée par le Parlement réuni en Congrès à Versailles. Le projet de loi constitutionnelle qui est présenté est adopté par 584 voix pour (majorité requise : 518), 278 contre. La loi constitutionnelle n°2003-276 relative à l'organisation décentralisée de la République est publiée au J.O n° 75 du 29 mars 2003. Elle stipule que : « L'article 1er de la Constitution est complété par une phrase ainsi rédigée : " Son organisation est décentralisée" ». Cette modification de la Constitution va permettre, entre autres, de consulter les électeurs inscrits sur les listes électorales de l'île. Le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, qui avait approuvé le processus de Matignon décide rapidement de poser la question de la simplification administrative de l'île. Il s'agit d'accélérer le processus initié par Lionel Jospin. La question qui sera posée concernera la suppression des deux départements et l'instauration d'une collectivité territoriale unique. Le referendum a donc lieu le 6 juillet 2003, mais dans un contexte médiatique agité, suite à l'arrestation du nationaliste Yvan Colonna. La question posée aux électeurs corses était : « Approuvez-vous les orientations proposées pour modifier l'organisation institutionnelle de la Corse figurant en annexe de la loi n° 2003-486 du 10 juin 2003 ? ». Le non remporte 51% des suffrages exprimés.

<sup>10</sup> Même si pour eux, l'indépendance reste le but à atteindre.

favorable. Pour se rassurer à cet égard, il suffit de regarder autour de nous en Europe et en particulier les statuts d'autonomie des îles de Méditerranée et d'ailleurs », (cité dans Bernabeu et Lanzalavi, 2003, p.114).

On voit donc que la référence à l'espace méditerranéen, pour alimenter la réflexion sur le devenir politique de la Corse est et reste prégnante, quels que soient *in fine* les projets proposés. Elle se concrétise dans des coopérations qui redonnent sa place à la part méditerranéenne de l'identité corse, en lui insufflant une modernité certaine.

## **DE LA MODERNITÉ DE L'IDENTITÉ CORSE : LE DIALOGUE ENTRE MÉDITERRANÉE ET EUROPE**

Si la Méditerranée peut apparaître comme la sphère d'appartenance historique, géographique et culturelle de la Corse, s'imposant quasi-naturellement, la référence à l'identité méditerranéenne a pu, à un moment, décliner avec le temps. Pour certains, le temps de la Méditerranée a pu sembler révolu :

« Pour bon nombre en effet, la Méditerranée est morte, elle s'est laissée mourir. C'est une mer fossile. Enfermée dans le ressassement et la répétition du même, dans la sacralisation de son glorieux passé, elle s'est condamnée au repli, à l'imitation de formes venues d'ailleurs, à la duplication des modes de faire et de manières de vivre qui ne procédaient pas d'elle. La Méditerranée a ainsi été marginalisée par le temps du monde », (Fabre, 2004, p.8).

Mais à travers la mise en place de partenariats économiques, politiques, culturels ou scientifiques, un nouvel élan méditerranéen se fait jour et appelle à une modernité de la part méditerranéenne de l'identité corse. On est là face à une véritable re-définition de la part méditerranéenne dans l'identité collective corse. L'appartenance commune à cette aire est devenue une source de créativité, notamment culturelle, pour l'ensemble des partenaires des réseaux méditerranéens qui se sont mis en place et que nous avons évoqué « chemin faisant ». Cette envie de rencontre et d'action en commun peut trouver son explication dans la reconnaissance de la complexité de la situation de chacun des partenaires (notamment, si l'on s'intéresse plus particulièrement aux territoires insulaires) qui est en résonance et en interaction avec la complexité de la Méditerranée qui est

« Un ensemble complexe, à la fois Un et Multiple, où règnent des tensions, des contradictions, des affrontements, mais où il demeure néanmoins un sentiment d'appartenance, une part irréductible qui donne vie à un *être au monde méditerranéen*. », (Fabre, 2004, p.9).

Cet « *être au monde* » particulier repose sur la relation à l'Autre, perçue comme nécessaire et comme une forme de résistance à un occidentalisme, parfois vécu comme trop individualiste, alors que culturellement la Méditerranée s'est construite sur une socialité très développée, à travers notamment la prédominance des relations de parenté, d'affiliation.

Cette résistance repose sur la créativité de la Méditerranée, nécessaire à la mise en œuvre de cet « être au monde ». Si cette créativité s'exprime de façon très importante en matière culturelle (à travers divers festivals et autres types de rencontres, en Corse ou ailleurs dans le bassin méditerranéen), on peut également considérer qu'elle peut s'exprimer de façon plus politique à travers le rapprochement des élus, à travers la mise en place de projets communs. IMEDOC (Iles de la Méditerranée Occidentale) en est un exemple fort. Mais il n'est pas le seul et on peut alors voir l'Europe comme un moyen possible de concrétisation de ces partenariats. En effet, une coopération institutionnelle s'est instaurée entre la Corse et les autres îles de la Méditerranée, favorisée par leur proximité. Pour Michel Rombaldi, « la coopération institutionnelle [est] un élément fondamental de l'efficacité organisationnelle », (cité dans Meistersheim, 1999, p.110).

Créé le 9 mai 1995, le réseau IMEDOC regroupe des îles de la Méditerranée (Les Baléares, la Corse, la Sardaigne, la Sicile depuis le 17 avril 2000)<sup>11</sup>.

Son objectif principal était de créer un « front commun des îles de la Méditerranée ». L'intitulé peut sembler un peu vindicatif en ce sens où il pourrait laisser sous-entendre que ces îles seraient attaquées par on ne sait quel ennemi, ou du moins devrait se défendre devant une quelconque adversité (sous-entendu continentale). On trouve là un ressenti insulaire que nous allons rencontrer de façon récurrente au cours de ce travail. En fait, il s'agit d'une association d'îles dont les préoccupations peuvent être proches et dont les dirigeants ont souhaité s'associer, pour mutualiser leurs ressources et monter ainsi un certain nombre de projets que chacune n'aurait pu réaliser seul ; il s'agit de mettre en œuvre une « collaboration institutionnelle permanente entre les îles pour la défense de leurs particularités insulaires ».

La finalité de cette association est de monter des projets à destination des habitants de ces îles dans un certain nombre de domaines définis par les partenaires de ce réseau : transports et infrastructures de communication, tourisme, environnement, pêche et aquaculture, développement des entreprises, culture et identité, etc. On peut ainsi évoquer certaines concrétisations de liens créés par le réseau IMEDOC. Par exemple dans le domaine culturel, on peut signaler la parution en 2002 aux éditions Albiana, d'un recueil intitulé *Nouvelles d'IMEDOC*, dans lequel huit auteurs venus des îles partenaires dans ce programme se sont réunis par l'écrit et l'imaginaire. On peut aussi évoquer, à destination des jeunes, notamment sportifs, la création de « jeux des îles », qui ont lieu tous les ans, sur une île différente. L'intérêt ici n'est pas seulement d'agir ensemble et d'échanger des savoir-faire entre acteurs politiques et économiques insulaires, mais également de promouvoir, notamment auprès des instances européennes, la spécificité du fait insulaire (bien que celle-ci ait déjà mis en place certains réseaux comme Eurisles<sup>12</sup>).

On assiste donc bien à une volonté des institutions de coopérer. Si le volontarisme des institutions et des acteurs de terrain (élus, membres du système économique et/ou culturel) est plus que nécessaire à la mise en place d'une coopération active et efficace, il ne peut se passer d'un vouloir être ensemble. Pour l'économiste Michel Rombaldi :

« Ce qui importe en fait, c'est le sentiment d'appartenance à un même ensemble, donc l'existence d'une volonté de se soumettre à un système de règles collectives et de fonder un avenir commun. De ce point de vue, la zone à envisager n'est nullement une question technique, c'est l'objet d'un enjeu dont les frontières ne sont pas fixées une fois pour toute par des déterminants géographiques ou ethniques. C'est le cas de la coopération institutionnelle en Méditerranée regroupant les zones qui se reconnaissent méditerranéennes et qui ont décidé de s'organiser sur cette base » (cité dans Meistersheim, 1999, p.109).

Ces processus de coopération entraînent à notre sens un renforcement de l'identité corse vu comme un dialogue entre Europe et Méditerranée (sans que cela suppose une remise en cause de l'appartenance à l'ensemble national français, car c'est par elle que la Corse fait partie intégrante de l'Union européenne). On peut alors voir ce double ancrage institutionnalisé comme une identité-projet, concept emprunté à Manuel Castells, qui distingue trois formes d'identité :

---

<sup>11</sup> Par ailleurs, ce réseau s'est depuis développé puisque la Crête avait fait la demande d'intégrer IMEDOC. Aussi un nouvel accord de coopération insulaire, « Eurimed-Iles de la Méditerranée » a-t-il été signé en octobre 2004, à Taormina, en Sicile, entre les Baléares, la Corse, la Crête, la Sardaigne et la Sicile. IMEDOC s'est donc de ce fait ouvert aux îles de la Méditerranée Orientale, tout en conservant les mêmes objectifs de sensibilisation aux spécificités insulaires et méditerranéennes, à la coopération transrégionale dans les domaines économiques, sociaux et culturels.

<sup>12</sup> Réseau de coopération de régions insulaire, Eurisles (European islands system of links and exchanges) traite de thèmes liés à l'insularité à travers des études et des dossiers, des cartes, des liens et une base de données du réseau de coopération interrégionale entre les îles de l'Union européenne, ressources qu'il met à disposition sur le site : <http://www.eurisles.org/>. La collectivité territoriale de Corse considère ce réseau comme une mine d'informations précieuses pour mieux connaître toutes les implications des situations d'insularités.

- l'identité légitimante qui relève de « la domination intériorisée et [de] la légitimation d'une identité normalisatrice, niveleuse, imposée d'en haut » (Castells, 1999, p.19) ;
- « l'identité-résistance est produite par des acteurs qui se trouvent dans des positions ou des conditions dévalorisées et/ou stigmatisées par la logique dominante : pour résister et survivre, ils se barricadent, sur la base de principes étrangers ou contraires à ceux qui imprègnent les institutions de la société » ;
- et « l'identité-projet apparaît lorsque des acteurs sociaux, sur la base du matériau culturel dont ils disposent, quel qu'il soit, construisent une identité nouvelle qui redéfinit leur position dans la société et, par là même, se proposent de transformer l'ensemble de la structure sociale », (Castells, 1999, p.18).

Mais Castells est plutôt pessimiste quant à la possible émergence d'une identité-projet. Il pense que, du fait de « la disjonction systémique entre le local et le mondial », « tout projet de vie réfléchi devient [...] impossible, sauf pour l'élite » (Castells, 1999, p.22). Or, la coopération institutionnelle de la Corse avec d'autres régions européennes et méditerranéennes l'amène à réfléchir sur ce qu'elle est aujourd'hui pour agir dans un avenir proche. C'est parce qu'ils se reconnaissent une double appartenance que les élus vont élaborer des projets d'action dans lesquels la Corse va être partie intégrante et qui vont renforcer cette double inscription identitaire. L'identité-projet nous semble donc ici pouvoir émerger.

Un des domaines privilégiés de ces actions de coopération est l'environnement. En effet :

« Les problèmes liés à l'environnement sont bien souvent transfrontaliers et requièrent donc des solutions basées sur la coopération internationale. L'absence de droits de propriétés sur certains biens environnementaux les désigne comme des "ressources communes", les solutions classiques de gestion des externalités butent sur les interdépendances et sur leur caractère supranational. Dans ces conditions, la coopération devint indispensable », (Rombaldi dans Meistersheim, 1999, p.115).

L'Europe est un médiateur d'autant plus important des relations intra-méditerranéennes – dans lesquelles la Corse s'associe et/ou se projette – que l'identité corse, dans sa modernité, revendique une part européenne.

L'identité ne saurait être une structure figée, elle évolue dans le temps, elle ne peut survivre qu'en s'adaptant en partie aux multiples influences qui l'entourent. De son appartenance à la France et à la sphère nord-méditerranéenne découle le caractère européen de la Corse. Or, une influence européenne certaine existe de fait, de par les flux touristiques : les Corses sont en contact avec divers ressortissants européens, en dehors des Italiens avec qui ils ont déjà une proximité et géographique et historique. Le touriste n'est plus forcément considéré comme un envahisseur potentiel. Les flux de population peuvent alors au contraire servir à véhiculer des modèles, et de pensée et d'organisation.

Le lien entre Méditerranée et Europe peut être source d'un véritable questionnement politique. Ainsi existe-il une réflexion sur une possible méditerranisation (Morin, 2000) de l'Europe, menée entre autres au sein du réseau de recherches Dynmed. Il s'agirait à partir de la culture commune de la Méditerranée (« le goût [...] pour une certaine qualité des relations humaines, les valeurs [partagées] » pour François de Casabianca, ancien coordonnateur de Dynmed) de proposer un modèle alternatif de développement économique, rejetant le modèle libéral anglo-saxon et américain et de :

« Construire pour le futur un modèle d'organisation politique qui libère en même temps la créativité et l'initiative, qui permette de trouver l'alliage entre culture et économie, de recomposer un humanisme fraternel capable d'éclairer et de dynamiser nos vies », (De Casabianca, 2001, p.66)<sup>13</sup>

<sup>13</sup> On retrouve ici l'argumentation développée par Edgar Morin dans plusieurs de ses ouvrages sur la nécessité de penser autrement notre rapport à l'humanité et à l'économie.

Par-delà cette dimension européenne, il existe en Corse chez certains élus et représentants du tissu socio-économique et culturel de véritables attentes face à ce que peut apporter l'Europe en tant qu'institution. Il n'est pas anecdotique non plus qu'en 1999 ait été créée une Commission européenne à l'Assemblée de Corse, dont la présidence fut assurée de 1999 à 2004 par Jean-Guy Talamoni. On peut affirmer aujourd'hui que les leaders nationalistes ont une véritable attente envers l'Europe, notamment sur les questions concernant les questions de minorités et de langues minoritaires, mais également concernant le statut des îles dans l'Europe. Or pour certains analystes :

« Les nationalistes sont amenés à considérer que l'Europe est potentiellement une menace pour l'île, et doit être présentée à la population comme une puissance politique et économique à vocation dominatrice, au même titre que l'État français "colonisateur" », (Lefebvre, 1992).

Il existe de nombreux partenariats avec l'Europe (citons par exemple les différents programmes Interreg). Mais l'Europe, nous l'avons déjà évoqué, suscite un certain nombre d'espairs chez les élus, bien sûr pour ce qui est des aides économiques auxquelles la Corse peut prétendre, mais également en terme d'inspiration politique du fait de l'existence de nombreuses situations d'autonomie politique à l'intérieure de l'Union européenne.

L'ancrage européen a d'ailleurs été institutionnalisé par la Corse, puisqu'elle a une sorte d'ambassade de la Corse à Bruxelles. Il s'agit de « l'Antenne de la collectivité territoriale de Corse » qui a été créée officiellement le 1<sup>er</sup> janvier 1996, suite à la délibération de l'Assemblée de Corse du 30 juillet 1992. On voit donc que l'intérêt pour les institutions européennes a été au cœur de la politique de l'Assemblée dès la reconnaissance de sa propre spécificité. Cette antenne est une représentation modeste de la Corse : elle ne comporte qu'une seule chargée de mission. Sa fonction est de :

« défendre les intérêts de la CTC auprès des institutions européennes, assurer la veille informative communautaire, contribuer à une utilisation efficace des Fonds structurels, faciliter l'accès aux programmes et financements européens et assister au montage des projets, renforcer les relations de coopération avec les autres représentations et délégations présentes à Bruxelles, organiser les déplacements de délégations de la CTC à Bruxelles »<sup>14</sup>.

De tout ceci naît une interrogation légitime quant à la relation au territoire qui amène à ne pas prendre comme référent unique le territoire propre (l'île) mais aussi d'autres territoires, plus ou moins proches, plus ou moins lointains, tant sur le plan géographique que culturel, etc.

Le processus identitaire, c'est-à-dire la mise en place et la construction de l'identité, sa définition, se crée dans une relation avec des territoires qui sont eux-mêmes en contact, en interactions et en interrelations. Les niveaux sont enchevêtrés et inextricables, car on ne peut pas établir une hiérarchie des interrelations, on ne peut pas s'aventurer à dire laquelle est première par rapport aux autres. On pourrait le tenter à travers une démarche historique mais il est fort à parier que cela se ferait au prix d'une déperdition dans la représentation de la force des relations elles-mêmes.

Comme Jean-Pierre Boutinet nous l'enseigne, tout projet repose sur deux phases : l'élaboration et la réalisation (Boutinet, 1993). Ce faisant, il suppose la mobilisation de ressources humaines, financières, géographiques, sociales, politiques, etc. Il implique aussi la mobilisation d'acteurs par l'élaboration, la promotion et la réalisation du projet. Cette mobilisation autour d'un projet se nourrit à partir d'un imaginaire constitué par l'ensemble de représentations communes aux acteurs du projet, mais également des projections mentales sur ce que peut ou doit être l'avenir envisagé collectivement à travers la mise en œuvre du projet. Pour la Corse, cet imaginaire se nourrit à partir de la mémoire collective laquelle alimente une identité collective revendiquée et alimente également une identité vécue de façon plus individuelle.

L'un des élus que nous avons rencontré, le socialiste Jean Motroni, a conclu notre rencontre ainsi : « La Corse doit se fédérer autour d'un grand projet, fait de plein de petits projets ».

---

<sup>14</sup> Pour voir le détail de ces missions consulter le site de l'Assemblée de Corse : <http://www.corse.fr/europe/bruxelles.php?id=8&id2=34>.

Outre la dimension programmatique que comporte cette phrase, elle invite à la réflexion. Elle évoque, en effet, la nécessaire projectivité de la société corse : si l'organisation politique à définir pour la Corse fut en construction pendant le processus de Matignon, plus globalement c'est toute l'île qui est en projet puisque, de l'orientation institutionnelle qui a été finalement votée par les parlementaires français, découle l'avenir politique et sociétal de la Corse. Mais cette dimension projective dépasse la limite temporelle imposée par le processus de Matignon : elle était déjà présente avant et l'est encore après.

C'est pourquoi il nous semble que le processus de Matignon a fait émerger une nouvelle figure de l'île<sup>15</sup> qui était en latence, à notre sens, depuis les premiers mouvements sociaux qui ont agité l'île dans les années 1950-1960 : l'île-(en)-projet.

La généralisation de cette figure à d'autres îles est encore en question pour nous puisque notre expérience de terrain repose sur l'exemple corse uniquement, mais à travers notre fréquentation de l'univers insulaire à travers nos lectures, expériences, etc., l'hypothèse d'une généralisation nous semble tout à fait possible, tant la question de l'îléité est prégnante dans ces espaces.

La double graphie [l'île-(en)-projet] que nous avons décidé d'adopter pour comprendre la dimension projective de l'île demande une explicitation. Elle nous permet de décrire deux phénomènes complémentaires.

Le premier est celui de « l'île-projet » : l'île en tant que territoire possède une dimension projective : l'îlien ou le non-îlien se représente l'île et sa vie dans l'île à travers les figures de l'île évoquées par Anne Meistersheim : l'île-conservatoire, l'île-paradis.... L'île est alors bien plus que ça, bien plus qu'un territoire physique.

Mais ce faisant, elle devient projet pour le scientifique.

Du fait de sa complexité, elle appelle une approche globale car chaque île est un *tout* qui supporte difficilement une analyse disjonctive, disjonction qui pourrait nuire à la compréhension des phénomènes observés. L'île peut se concevoir comme un « laboratoire de la complexité » (Meistersheim, 1999, p.9), au sens où elle constituerait un pôle d'observation de phénomènes globaux, difficilement divisibles. Elle est également projet pour le poète, l'écrivain. Elle est lieu d'itinérance pour l'intellect et les sens. Elle nourrit un imaginaire qui va en faire surgir d'autres.

Retenons les exemples de l'Utopie de Thomas More ou encore du Guépard de Lampedusa, sans oublier tous ceux qui ont écrit sur, dans, ou à partir des îles, réelles ou fantasmées.

Enfin, elle est projet pour les acteurs. Ainsi l'île n'est-elle plus seulement ce territoire que l'on porte en soi, à la fois clos sur lui-même et ouvert sur le monde, mais, peut-être davantage, est-elle source de créativité pour les acteurs qui l'habitent : créativité politique, économique, etc.

D'où le second phénomène que nous avons choisi de fusionner avec le premier à travers le jeu des tirets et des parenthèses : l'île-(en)-projet. A partir de l'exemple corse que nous avons étudié – mais il nous semble que ce soit le cas pour d'autres espaces insulaires en Méditerranée et ailleurs –, il nous apparaît que c'est un type de territoire perpétuellement en projet, non seulement au sens de but intellectuel et initiatique pour certains, mais également au sens de construction politique, économique, humaine, etc.

Bien sur il n'est pas question de dire que les autres types de territoires ne possèdent pas de dimension projective (ce serait nier la démarche scientifique dans laquelle nous nous inscrivons), il s'agit plutôt d'affirmer que le caractère insulaire mérite une mise en exergue spécifique de cette dimension.

La Méditerranée continue aujourd'hui de susciter ces élans projectifs. Ainsi le 20 décembre 2007, le président de la République française, Nicolas Sarkozy, Romano Prodi, président du

---

<sup>15</sup> Qui vient à notre sens renouveler l'approche développée par Anne Meistersheim. En effet, l'analyse des propositions faites par les élus et la façon dont ils les ont défendues nous a amenée à reprendre la grille de lecture des phénomènes insulaires élaborée par la sociologue Anne Meistersheim. La classification qu'elle établit n'est pas une typologie au sens classique et wébérien des idéal-types. Les « figures » qu'elle développe sont transversales au sens où elles constituent autant d'aspects de la culture insulaire. Elles sont au nombre de neuf : l'île microcosme ; l'île en archipel ; l'île solidaire ; l'île paradis ; l'île labyrinthe ; l'île des masques ; l'île conservatoire ; l'île laboratoire ; l'île système (Meistersheim, 2003).

Conseil italien et José Luis Zapatero, premier ministre espagnol ont lancé « L'appel de Rome pour la Méditerranée ». Les trois chefs d'Etat se disaient :

« Convaincus du fait que la Méditerranée, creuset de culture et de civilisation, doit reprendre son rôle de zone de paix, de prospérité, de tolérance ».

Ils appelaient de leur vœu la création d'une union de la Méditerranée qui :

« [aurait] pour vocation de réunir Europe et Afrique autour des pays riverains de la Méditerranée et d'instituer un partenariat sur un pied d'égalité entre les pays du pourtour méditerranéen ».

Cet appel devait se concrétiser en juillet 2008. Le 13 juillet 2008 s'est tenu dans la capitale française le sommet des pays riverains de la Méditerranée, alors que le lendemain avait lieu une rencontre de ceux-ci avec les dirigeants de l'Union européenne. Certes, cette perspective inquiète certains partenaires européens comme l'Allemagne.

Une « Union pour la Méditerranée » a été créée. A peine née pourtant, elle fut déjà fragilisée par les tensions au Proche et Moyen Orient. Cependant quelle que soit la dénomination de ce processus de rapprochement, il se doit d'éviter les écueils des expériences du passé (comme le processus de Barcelone, par exemple). En définitive, l'interrogation porte toujours sur la place que la Corse pourrait y prendre, à travers l'action de la France.

L'identité méditerranéenne de la Corse ne pourrait y être ré-affirmée qu'à la condition que les acteurs politiques s'en emparent et investissent pleinement et sereinement les instances de coopération qui pourraient être créées.

A l'instar de l'île, la Méditerranée reste un territoire-en-projet, fort de ses potentialités mais toujours fragile.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALBERTINI Jean-Vitus, TORRE Paul-François, *Jospin : le pari corse. Histoire du processus de Matignon*, Albiana Editions, Ajaccio, 2002.
- ANDREANI Jean-Louis, *Pour comprendre la Corse*, Folio-Actuel, Le Monde, 2000.
- ARRIGHI Paul, POMPONI Francis, *Histoire de la Corse*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1993.
- AUTREPART, "Logiques identitaires, logiques territoriales", n°14/2000, Editions de l'Aube IRD (ex ORSTOM).
- BAREL Yves, « Territoires et corporatismes », *Economie et Humanisme*, n°314, 1990.
- BERNABEU-CASANOVA Emmanuel, LANZALAVI Dominique, *Corse, les voies de l'avenir*, L'Harmattan, 2003.
- BETHEMONT Jacques, *Géographie de la Méditerranée*, Armand Colin, coll. « U Géographie », 2000
- BOSSEUR-SALINI Dominique, " L'identité culturelle corse aujourd'hui : une utopie? ", *Etudes Corses*, n°21.
- BOUTINET Jean-Pierre, *Psychologie des conduites à projet*, Paris, PUF, collection « Que Sais-Je ? », 1993.
- BRIQUET Jean-Louis, *La tradition en mouvement : clientélisme et politique en Corse*, Editions Belin, Paris, 1997.
- CASTA Ange, Florence Antomarchi, *La parabole corse : rencontres avec l'identité*, Editions Albiana, Ajaccio, 1995 .
- CASTELLS Manuel, *L'ère de l'information*, tome II, *Le pouvoir de l'identité*, Paris, Fayard, 1999.
- CASULA Marina, *Identité, territoire et projet politique en Corse. L'exemple du Processus de Matignon (1999-2002)*.Thèse de doctorat en science politique, soutenue le 05 décembre 2006, Université des sciences sociales de Toulouse, sous la direction de Jean-Claude Lugan.
- CONFLUENCES MEDITERRANEE, " Corse : les enjeux de l'après-Matignon ", n°36, Hiver 2000-2001, L'Harmattan, 207 pages.
- CRETTEZ Xavier, *La question corse*, Editions Complexe, 1999.
- CULIOLLI Gabriel-Xavier, *Le complexe corse*, Gallimard, Paris, 1990.
- DE CASABIANCA, François, « Méditerraniser l'Europe », *Corsica Magazine*, août 2001.

- DESANTI Jean-Toussaint, « Effacer la mer », *Esprit*, janvier 1997, p.148-155.
- DRESSLER Wanda, *La Corse en question(s)*, Editions Albiana, 2004.
- EURISLES, Quel Statut pour les îles d'Europe ? L'Harmattan 2000,  
Consulté sur le site du réseau Eurisles : [http://www.eurisles.com/statut\\_iles/cadre.htm](http://www.eurisles.com/statut_iles/cadre.htm)
- FABRE Thierry (dir.), *La Méditerranée créatrice*, Paris, Editions de l'Aube, 1994.
- FERRANDI Jean-François, *La Corse dans le miroir sarde*, L'Harmattan, Paris, 1999.
- GUMUCHIAN Hervé, GRASSET Eric, LAJARGE Romain, ROUX Emmanuel, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Anthropos, 2003.
- INSEE, *Territoire n°105*, [http://www.insee.fr/fr/fr/insee\\_regions/rfc/docs/ecoc1055.htm](http://www.insee.fr/fr/fr/insee_regions/rfc/docs/ecoc1055.htm).
- LAMIZET Bernard, *Politique et identité*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2002.
- LAPIDOTH Ruth, « Les caractéristiques de l'autonomie », Centre Européen des questions de minorités, *Autonomies insulaires*, Ajaccio, Editions Albiana, 1999, p. 27-34.
- LEFEBVRE Christian, « Nationalismes corses et perspectives européennes », *Cultures & Conflits* n°7 (1992), Les nationalismes et la construction européenne, consulté sur <http://www.conflits.org/document656.html>
- LOUGHLIN John, in Centre Européen des questions de minorités, *Autonomies insulaires*, Ajaccio, Editions Albiana, 1999, p. 9-18.
- LUGAN Jean-Claude, *La systémique sociale*, Paris, PUF, collection « Que sais-je ? », 1993.
- MACCIONI Pascal, « La Corse : la plus grecque des terres françaises », *Confluences Méditerranée*, n°4, Automne 1992 : <http://ifrance.com/Confluences/textes/4maccioni.htm>
- MARTINETTI Joseph, *Insularité et marginalité en Méditerranée occidentale : l'exemple de la Corse*, Le Signet, 1991.
- MEISTERSHEIM Anne (dir.), *L'île-laboratoire*, Colloque de l'Université de Corse, 19-21 juin 1997, Ajaccio, Editions Alain Piazzola, 1999.
- MEISTERSHEIM Anne, *Figures de l'île*, DCL Editions, Ajaccio, 2001.
- MEISTERSHEIM Anne, *Territoire et insularité : le cas de la Corse*, Publisud, 1991.
- MEMORIAL DES CORSES, *La présence française, 1796-1914*, tome 3, Ajaccio, Editions Gleizal, 1982, p. 188-191.
- MOLINELLI-CANCELLIERI Lucia, *Boues Rouges, la Corse dit non*, Paris, L'Harmattan, 1995.
- MOESSINGER Pierre, *Le jeu de l'identité*, PUF, coll. « Le Sociologue », 2000.
- MORIN Edgar, *La Méthode*, 6 tomes, 1977-2004, Paris, Le Seuil.
- MUCCHIELLI Alex, *L'identité*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1999.
- MORIN Edgar, « Penser la Méditerranée et méditerranéiser la pensée », in *La Méditerranée, modernité plurielle*, Editions Publisud, 2000.
- OLIVESI Claude, *Le système politique corse dans sa nature méditerranéenne*, thèse de 3ème cycle de Science Politique, Université d'Aix Marseille III, 1982.
- OLIVESI Claude, VINCIGUERRA Patrick, de BENITO Javier, BASSU José, « L'autonomie pour 255 Millions d'Européens », *Corsica*, mars 2000, p. 6-14.
- RAVIS-GIORDANI Georges, « La Corse à la croisée des chemins : un peuple sans identité ou une identité sans peuple ? », *La Pensée*, n°268, Mars-Avril 1989, p. 37-47.
- RAVIS-GIORDANI Georges, « l'impossible Mezzogiorno », *Méditerranéennes*, n°12, été 2001, Ajaccio, Editions Albiana, Association Méditerranéennes, p. 28-39.
- ROMBALDI Michel, « La coopération interrégionale en Méditerranée », dans MEISTERSHEIM Anne (dir.), *L'île laboratoire*, Ajaccio, Editions Alain Piazzola, Ajaccio, 1999, p. 109-122.
- SFEZ Lucien (dir.), *Science Politique et Interdisciplinarité*, Publications de la Sorbonne, 2002, Série Science Politique-4.
- SYLVESTRE Françoise, « L'âme vagabonde, d'une île à l'autre », *Chemins d'étoiles* n°12 « Îles funestes, îles bienheureuses », Août 2004, Paris, Editions Transboréal, p. 8-14.
- TADDEI Dominique, ANTOMARCHI Florence, *Ecunomia Identitaria*, Editions Albiana, Ajaccio, 1997.
- TALAMONI Jean-Guy, *Ce que nous sommes. Cio che no simu*, Préface d'Albert MEMMI, Editions DCL, Ajaccio, Editions Ramsay, 2001.
- VERGE-FRANCESCHI Michel, *Histoire de la Corse, le pays de la grandeur*, préface d'Emmanuel LeRoy-Ladurie, Editions du Félin, Paris, 1996.
- VILLA Paul-Michel, *La maison des Viale*, Ajaccio, Edition Alain Piazzola, 1994.